



Le 20 janvier dernier, **Nature Jura** et plusieurs associations de protection de l'environnement avaient souligné par communiqué de presse la nécessité de finaliser au plus vite le projet de **Plan National d'Action en faveur de la restauration du lynx dans un état de conservation favorable** et appelé l'Etat à donner à ce plan une ambition qui réponde véritablement aux enjeux de conservation de cette espèce, par des mesures et actions de conservation concrètes.

Malheureusement, le projet mis en consultation ne répond que très partiellement à ces attentes, reportant aussi à plus tard, la prise en compte des conclusions du CNPN (voir son avis du 6 juillet 2021 joint au dossier de consultation).

Nature Jura émet un avis très réservé sur le document actuel, en l'attente d'un plan qui satisfasse pleinement les conclusions du CNPN et reprenne clairement les recommandations faites au cours des travaux préparatoires.

Ci-après cet avis qui appelle aux principales mesures suivantes, à réaliser de façon effective au cours des 5 années de la mise en oeuvre du plan :

- une clarification des **objectifs de conservation** de l'espèce au cours de la durée du plan et à plus long terme, accompagnés de **mesures de protection renforcée**, notamment territoriale, pouvant servir de référence aux résultats obtenus et progrès accomplis ;
- la réalisation effective d'un **suivi de l'état de conservation** de l'espèce conforme au droit communautaire et combinant l'étude de l'évolution de son aire de répartition à celle des effectifs de l'espèce ;
- un approfondissement des connaissances sur le **régime alimentaire** de l'espèce, au moyen d'études et travaux visant à mieux apprécier la part des petites proies dans ce régime ;
- des actions concrètes en faveur de la **prévention des accidents de la circulation** qui constituent un frein majeur à l'amélioration de l'état de conservation de l'espèce ;
- le renforcement des moyens d'enquête et de contrôle pour **la lutte contre la délinquance environnementale**, aux niveaux régional et départemental et le remplacement des individus détruits illégalement ;
- un ensemble de mesures techniques adaptées à la **minimisation des dérangements et perturbations** de l'espèce aux périodes sensibles et dans les territoires critiques au regard de sa biologie ;
- la suppression du texte du plan de tous **jugements de valeur et appréciations** non étayés par l'état des connaissances scientifiques et techniques, sources de controverses et inadaptés à un tel plan.

Nature Jura vous invite à prendre connaissance de son avis et à contribuer directement à la consultation en cours sur le site qui lui est dédié, **d'ici le 27 octobre 2021**, date de clôture de cette consultation : <https://www.plan-actions-lynx.fr/>

Votre contribution personnalisée (absence de copier-coller) est essentielle, pour faire en sorte que ce plan national d'action qui devra être validé ultérieurement par l'Etat, réponde au mieux et au plus vite à la restauration de cette espèce dans un état de conservation favorable, dans son aire naturelle de répartition.